



**HAL**  
open science

# Mariage pour tous et homoparentalité. Les péripéties du conservatisme de gauche

Daniel Borrillo

► **To cite this version:**

Daniel Borrillo. Mariage pour tous et homoparentalité. Les péripéties du conservatisme de gauche. Bruno Perreau; Joan W. Scott. Les défis de la République, Presses de la fondation nationale des sciences politiques 2017, 987-2-7246-1995-9. hal-01442672v1

**HAL Id: hal-01442672**

**<https://hal.science/hal-01442672v1>**

Submitted on 20 Jan 2017 (v1), last revised 18 Apr 2017 (v2)

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Chapitre 3

# Mariage pour tous et homoparentalité

## Les péripéties du conservatisme de gauche

---

Daniel Borrillo

En France, aucune loi ne fut l'objet d'une réaction aussi virulente que celles relatives à la reconnaissance des couples de même sexe. Au *filibustering* parlementaire exercé par la droite avec des dizaines de milliers d'amendements et d'obstructions de tout type – aussi bien en 1999, lors du débat sur le pacte civil de solidarité (PACS), qu'en 2013, à l'occasion du mariage pour tous – s'ajoutèrent les fortes mobilisations avant, pendant et après l'adoption des textes de loi. Difficile de comprendre, par-delà les frontières de l'Hexagone<sup>1</sup>, l'acharnement d'une partie de la population contre un dispositif d'égalité adopté dans plusieurs pays, parfois sans réactions (Pays-Bas, Belgique, Suède, Islande, Afrique du Sud, Royaume-Uni), y compris dans des sociétés à forte majorité catholique (Espagne, Portugal, Argentine, Uruguay). Dans aucun pays, une fois la loi votée, les manifestations contre les couples de même sexe et les familles homoparentales ne furent aussi tenaces qu'en France depuis une quinzaine d'années. Ces fortes et persistantes mobilisations (trente ans après la dépenalisation de l'homosexualité et treize ans après l'adoption du PACS) peuvent être expliquées à la fois comme une *réaction irrationnelle*, une forme de panique morale – s'inscrivant toutefois dans un processus assez long – et comme

---

1. Par exemple : Olga Khazan, « Why Did It Take France This Long to Allow Gay Marriage? », *The Washington Post*, 12 février 2013. <https://www.washingtonpost.com/.../why-did-it-take-france-this-long-to-allow-gay-marriage/>

une *résistance structurée*, un « traditionalisme devenu conscient », selon la célèbre expression de Karl Mannheim<sup>2</sup>.

Les premières manifestations d'envergure ont commencé à la fin des années 1990 à l'occasion des débats sur le PACS ; elles ont retrouvé un deuxième élan avec le mariage de Bègles en 2004 et ont été parachevées en 2013 avec la Manif pour tous. Ce « Mai 68 conservateur<sup>3</sup> », une sorte de Tea Party à la française<sup>4</sup>, n'est que la partie visible de l'iceberg, de ce que Didier Eribon a désigné comme une révolution conservatrice<sup>5</sup>, caractérisée par un glissement vers la droite de toute la vie intellectuelle française, paradoxalement accentuée depuis l'arrivée au pouvoir de la social-démocratie en 1981. Ce glissement a installé une grille de lecture conservatrice des questions sociétales, y compris dans certaines publications considérées à gauche (les revues *Esprit*, *Le Débat*, *Notes de la fondation Saint-Simon*, etc.). À la panique morale des conservateurs, la gauche au pouvoir de 2013 n'a pas opposé un discours ferme et convainquant ; bien au contraire, dès les premières manifestations, le gouvernement socialiste n'a cessé de reculer, laissant de côté les questions les plus épineuses, comme l'assistance médicale à la procréation (AMP) pour les couples de femmes ou la loi sur l'identité de genre. Cette manière de faire n'est pas nouvelle : aussi bien en 1999, lors du débat sur le PACS, qu'en 2004, lors de la première célébration d'un mariage gay par Noël Mamère dans sa ville de Bègles, le trop-plein conservateur contrastait déjà avec le « trop-vide » des principaux responsables politiques de la gauche socialiste.

2. Karl Mannheim, « Das Konservative Denken », *Archiv für Sozialwissenschaft und Sozialpolitik*, 57 (1), 1927, p. 68-142, et 57 (2), 1927, p. 470-495 ; Karl Mannheim, « Conservative Thought », dans Karl Mannheim, *Essays on Sociology and Social Psychology*, Londres, Routledge & Kegan Paul, 1953, p. 74-164. Le texte complet posthume sera édité en allemand et en anglais : *Konservatismus*, Frankfurt-sur-le-Main, Suhrkamp, 1984 ; *Conservatism*, Londres, Routledge & Kegan Paul, 1986.

3. Gaël Brustier, *Le Mai 68 conservateur. Que restera-t-il de la Manif pour tous ?* Paris, Cerf, 2014.

4. C'est François Hollande qui aurait utilisé l'expression lorsqu'il s'inquiétait de la radicalisation d'une droite de type Tea Party à l'occasion du mariage gay face aux dirigeants des partis de la majorité invités à dîner à l'Élysée le 22 juillet 2013 (*Le Canard enchaîné*, 24 juillet 2013).

5. Didier Eribon, *D'une révolution conservatrice et de ses effets sur la gauche française*, Paris, Léo Scheer, 2007.

## La panique morale

Commençons par le premier élément d'explication de ces fortes mobilisations, celui qui me semble le plus évident, à savoir : la panique morale. Selon Stanley Cohen, la panique morale éclot lorsqu'une « situation, un événement, une personne ou un groupe de personnes apparaît désigné comme une menace aux valeurs et intérêts de la société ; sa nature est présentée de façon simplifiée et stéréotypée par les médias de masse. Des rédacteurs en chef, des évêques, des politiciens et d'autres bien-pensants érigent des barricades morales ; des experts socialement accrédités y vont de leur diagnostic et de leurs solutions<sup>6</sup> ». Ruwen Ogien affirme que la panique morale couvre, entre autres, « le refus d'aller jusqu'au bout de nos raisonnements moraux, lorsqu'il nous oblige à endosser des conclusions incompatibles avec nos préjugés les plus enracinés<sup>7</sup> ». Plusieurs situations permettraient d'entrevoir une certaine angoisse, alimentée par les médias, à l'occasion des différents débats de société, tels que le clonage humain, la pénalisation des clients des prostitué.e.s, l'euthanasie ou la pornographie, etc., mais c'est l'engagement n° 31 du candidat François Hollande, devenu la loi n° 2013-404 du 17 mai 2013 ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe, qui sera la cible des attaques les plus violentes. Dès l'origine, la question du mariage gay est mise en rapport avec la filiation homoparentale. Ses détracteurs, y compris à gauche, s'y montrent farouchement opposés, car ils voient dans le mariage entre personnes de même sexe l'ouverture à une indifférenciation sexuelle dont la principale conséquence sera l'inscription de l'enfant dans une lignée parentale unisexuée. Autrement dit, ce qui semble poser vraiment problème, ce n'est pas tant l'homosexualité du couple que l'absence de l'autre sexe dans les règles de la parenté. La base des revendications conservatrices se fonde donc sur le supposé droit de l'enfant à avoir un père et une mère, et, au-delà, un droit de la société à cette filiation hétérosexuée en tant que fondement de la civilisation : « C'est donc pour préserver la culture, et non la nature, que, jusqu'à présent, tous les pays occidentaux ont

6. Stanley Cohen, *Folk Devils and Moral Panics*, Londres, Mac Gibbon and Kee, 1972.

7. Ruwen Ogien, *La Panique morale*, Paris, Grasset, 2004, p. 46.

refusé d'instituer une quelconque forme de filiation unisexuée<sup>8</sup>», explique Irène Théry, quelques années auparavant, pour justifier le refus du droit au mariage et à l'union civile des couples de même sexe. Or, si nous allons jusqu'au bout de ce raisonnement, la rupture avec la filiation doublement sexuée de l'enfant se trouve non pas dans la reconnaissance du couple de même sexe mais dans la loi n° 66-500 du 11 juillet 1966 permettant à un individu seul (homme ou femme) d'adopter un enfant de manière plénière et irrévocable<sup>9</sup>. On aurait pu imaginer à l'époque une importante réaction pour s'opposer à ce « changement de civilisation » consacrant la famille monoparentale. Or, même à l'Assemblée nationale, le débat n'a pas eu lieu. De même, lorsque, le 3 janvier 1972, la droite met fin à la distinction des enfants nés au sein du mariage et hors mariage, dissociant ainsi filiation et alliance, aucune manifestation de rue ne fut constatée. Enfin, la loi du 4 mars 2002, mettant fin à l'obligation d'inscrire le nom patronymique du père et permettant le choix du nom de la mère, a été adoptée en toute tranquillité. Par ailleurs, l'une des revendications de la Manif pour tous a été l'organisation d'un référendum, puisqu'elle considérait que les questions qui concernent la famille sont si fondamentales que le pouvoir politique ne peut pas s'engager dans une réforme sans consulter le peuple. Or, l'une des plus importantes réformes du droit de la filiation, celle qui abolit définitivement les notions de filiation légitime et de filiation naturelle, eut lieu le 4 juillet 2005, sous le gouvernement de Dominique de Villepin et par voie d'ordonnance ! Le Parlement fut donc privé de débat<sup>10</sup>, sans que cela ne suscite aucune réaction de ces mêmes groupes conservateurs.

8. Irène Théry, « Le CUS en question », *Notes de la Fondation Saint-Simon*, octobre 1997, p. 26 (cet article est également paru dans la revue *Esprit* le même mois). Bien que la sociologue se dise actuellement favorable au droit au mariage et à l'homoparentalité, au point de recevoir le soutien d'associations LGBT en recherche de reconnaissance institutionnelle et universitaire (Association des parents gays et lesbiens, et, plus récemment, SOS Homophobie), ses propositions sur l'inscription des origines biologiques dans le droit lui permettent de sauvegarder le soubassement hétérosexué de la filiation. Pour une analyse plus approfondie : Daniel Borrillo, « Biologie et filiation : les habits neufs de l'ordre naturel », *Contemporary French Civilization*, 39 (3), 2014, p. 303-319.

9. Bruno Perreau, *Penser l'adoption. La gouvernance pastorale du genre*, Paris, PUF, 2012.

10. Une loi du 16 janvier 2009 fut adoptée afin de ratifier l'ordonnance n° 2005-759 du 4 juillet 2005 portant réforme de la filiation.

Pourquoi donc, lors de ces ruptures majeures du droit de la filiation, n'avons-nous pas assisté en France à des manifestations pour tous (pourtant en continuité avec le droit moderne et laïc de la famille) des centaines de milliers des personnes s'y sont opposées et s'y opposent toujours ? Depuis le début des années 1990, date à laquelle le débat sur le statut des partenaires de même sexe a fait son entrée au Parlement, plusieurs propositions de loi se sont succédées. En 1992, la proposition de loi de contrat d'union civile (CUC) a émané de personnalités comme Jean-Paul Pouliquen, Jean-Pierre Michel et Jean-Yves Autexier. À partir d'une critique du CUC, un nouveau projet, le contrat de vie sociale (CVS), a ensuite été élaboré par les juristes d'Aides, dont moi-même. En 1995, les deux projets ont été fusionnés pour donner naissance au contrat d'union sociale (CUS) dont le parti socialiste a adopté le principe en 1996. En septembre 1997, les députés Patrick Bloche (PS) et Jean-Pierre Michel (MDC) ont été chargés d'harmoniser les différents textes proposés. En mai 1998, ils ont rendu publique leur proposition de loi relative au pacte civil de solidarité. Celui-ci a été adopté par l'Assemblée nationale le 13 octobre 1999 (par 315 voix, contre 249), modifiant dès lors le code civil par la loi du 15 novembre 1999.

La seule explication convaincante à cette opposition acharnée se trouverait dans un préjugé très enraciné, à savoir l'antipathie envers l'homosexualité. En effet, malgré des avancées incontestables, celle-ci demeure en France une question maintenue « hors politique », c'est-à-dire contraire aux règles de la civilité et donc difficilement intégrable dans la et le politique. La façon dont les controverses ont été menées, qu'il s'agisse du PACS, du mariage de Bègles ou du mariage pour tous, n'a transformé que très partiellement cette représentation dépréciative de l'homosexualité. Les débats encore ouverts sur l'AMP et la gestation pour autrui (GPA) expriment cette méfiance envers les parents homosexuels. Rappelons-nous qu'un rapport du Sénat du 25 juin 2008 (n° 421) ainsi que Nadine Morano (alors secrétaire d'État à la Famille) étaient favorables à la GPA pour les couples hétérosexuels, ce qui démontre que le problème n'est pas la GPA en tant que telle, mais l'accès à celle-ci par les couples d'hommes.

Les mobilisations contre le mariage entre personnes de même sexe en 2013 prennent leurs racines dans les réactions contre le PACS à la fin des années 1990, lesquelles se sont soldées par une manifestation (le 31 janvier 1999) qui réunit environ cent mille personnes à Paris et par le déploiement d'une rhétorique antihomosexuelle extrêmement présente, aussi bien dans les assemblées que dans nombre d'articles de presse et d'écrits « scientifiques »<sup>11</sup>. Malgré l'opinion majoritairement favorable des Français, de nombreux politiciens et universitaires s'investissent d'une mission protectrice du supposé fondement hétérosexuel de la civilisation. S'ils ne se placent pas tous au même niveau, ils voient tous, des plus radicaux au plus modérés, la même menace pour « l'ordre symbolique de la différence des sexes ». Cette nouvelle rhétorique antihomosexuelle est développée aussi par des intellectuels de gauche : l'homosexualité est présentée comme un comportement qui relève de la vie privée et qui, s'il venait à être reconnu comme équivalent de l'hétérosexualité, menacerait la frontière essentielle de la différence des sexes, limite qui permet de structurer et la psyché des individus et le sens social<sup>12</sup>.

### **Le traditionalisme devenu conscient : socialisme de gouvernement et expertise familiale**

À cette forme de panique morale s'ajoute un type de conservatisme qui a toujours existé en France, mais n'a jamais osé se manifester ouvertement. Comme tout conservatisme, il s'agit avant tout de défendre les ordres politique, social et moral traditionnels contre les évolutions de la modernité. Selon l'expression de Karl Mannheim, le conservatisme est le « traditionalisme devenu conscient », c'est-à-dire la revendication assumée de maintenir le système dans la matrice des valeurs, des croyances et des règles qui placent l'individu à l'extérieur du processus de développement

11. Daniel Borrillo, « Fantasmies des juristes vs *Rario juris* : la *doxa* des privatistes sur l'union entre personnes de même sexe », dans Daniel Borrillo, Éric Fassin et Marcela Iacub (dir.), *Au-delà du Pacs. L'expertise familiale à l'épreuve de l'homosexualité*, Paris, PUF, coll. « Politique d'aujourd'hui », 1999.

12. Pour une analyse approfondie du débat sur le PACS : Daniel Borrillo et Pierre Lascoumes, *Amours égales ? Le Pacs, les homosexuels et la gauche*, Paris, La Découverte, 2002.

collectif. En matière d'homoparentalité, à gauche, une nouvelle forme de conservatisme a émergé lorsqu'une expertise militante a été remplacée par un type d'expertise présentée comme académico-technique qui a conforté une vision naturaliste des liens familiaux. Dans un premier temps, le gouvernement socialiste de l'époque décide de laisser en place un groupe de travail désigné par Jacques Toubon (ministre de la Justice de Chirac) et dirigé par Jean Hauser, un professeur de droit particulièrement conservateur. Un an plus tôt, ce dernier explique ainsi que : « Le couple n'est "sujet" de droit (ou destinataire?) que parce qu'il répond à deux fonctions essentielles. Une première fonction politique qui en fait une petite famille au sein de la grande, une seconde fonction évidente parce que naturelle et d'ailleurs liée à la première (sauf à admettre que l'État programme son autodestruction) qui est celle de la procréation<sup>13</sup>. » Dans son rapport, Jean Hauser met hors négociation tout ce qui ne relève pas de la dimension purement patrimoniale, allant jusqu'à critiquer l'idéologie des droits de l'homme et l'abus d'égalitarisme<sup>14</sup>. La situation est d'autant plus surprenante que le rapport préparé par Françoise Gaspard dix ans auparavant (*Face au sida : vérité, responsabilité, solidarité*) et présenté devant le bureau exécutif national du parti socialiste recherche une reconnaissance des couples de même sexe sans imiter le modèle hétérosexuel<sup>15</sup>. Le travail de Françoise Gaspard est tout simplement ignoré par les dirigeants socialistes, lesquels préfèrent donner la parole à des experts hostiles à l'égalité dans un contexte marqué par les débats sur les lois bioéthiques et la naturalisation de la famille.

La différence des sexes comme condition *sine qua non* de l'établissement du droit de la filiation apparaît dans le débat politique de manière explicite dans un rapport commandé à la fin des années 1980 par Michel Rocard et au sein duquel il est prôné

13. Jean Hauser, « Les communautés taiseuses », *Recueil Dalloz*, 1997, Chroniques, p. 255.

14. Jean Hauser, *Le Projet de pacte d'intérêt commun* (PIC), rapport au ministre de la Justice, Paris, La Documentation française, 1998.

15. Au sein du groupe de travail mis en place par Françoise Gaspard, se trouvent des personnalités progressistes et militantes comme Michael Pollak, figure opposée de l'expert auquel le parti socialiste fera plus tard appel.

« l'affirmation de la valeur des structures naturelles de la parenté<sup>16</sup> ». Cherchant à trouver un encadrement pour les techniques procréatives émergentes, un principe étonnant est alors énoncé : « Deux parents, pas un de plus, pas un de moins<sup>17</sup> ». Le recours à cette expertise place donc la rhétorique inégalitaire du côté de l'*évidence naturelle* et de la *préservation de la culture*. Au nom de l'ordre symbolique fondé sur la différence des sexes, le rapport d'Irène Théry, remis au gouvernement Jospin en 1998, justifie le refus du droit au mariage et l'accès à la filiation pour les couples de même sexe au nom de l'intégrité psychique de l'individu et de la pérennité de la civilisation<sup>18</sup>. Aussi bien l'expertise officielle que le gouvernement séparent le PACS du droit de la famille, ce premier ne devenant qu'un agencement patrimonial sans aucun effet sur les règles qui gouvernent la filiation. Pour preuve, Élisabeth Guigou, alors ministre de la Justice, confie la réforme du droit de la famille, après l'adoption du PACS, à Françoise Dekeuwer-Défossez, juriste ouvertement hostile au droit au mariage pour les couples de même sexe<sup>19</sup>. Dans son rapport, la juriste emprunte les ingrédients de ses deux prédécesseurs : de Jean Hauser, elle reprend la critique des droits de l'homme et de l'égalitarisme ambiant ; d'Irène Théry, elle récupère la vulgate psychanalytico-anthropologique de la différence des sexes. La juriste ne cache pas son conservatisme : elle a en effet expliqué deux ans auparavant que « c'est l'harmonie du corps social qui est ici défendue, la structure même de la société qui serait menacée par des familles trop anormales, par des filiations trop atypiques. Il n'est pas socialement supportable que des couples homosexuels soient féconds. Cela risquerait de déstabiliser complètement les relations familiales et sociales et cela pourrait à terme nuire à la structuration psychologique de tous les enfants,

16. Guy Braibant, *Sciences de la vie. De l'éthique au droit*, rapport, Paris, La Documentation française, 1988.

17. *Ibid.*

18. Irène Théry, *Couple, filiation et parenté aujourd'hui. Le droit face aux mutations de la famille et de la vie privée*, rapport au ministère de la Justice et au ministère des Affaires sociales, Paris, Odile Jacob et La Documentation française, 1998.

19. Françoise Dekeuwer-Défossez, *Rénoier le droit de la famille. Propositions pour un droit adapté aux réalités et aux aspirations de notre temps*, rapport au garde des Sceaux, ministre de la Justice, Paris, La Documentation française, 1999.

mêmes nés dans des familles normales<sup>20</sup>. À la question : « Donc, à vos yeux, les homosexuels n'ont pas le droit d'avoir des enfants ? », Irène Théry répond elle-même en 1997 : « Chacun fait ce qu'il veut en privé. Mais on ne peut demander au droit de dire qu'un enfant peut avoir deux pères ou deux mères. Or, en filigrane du projet de CUS – là encore, on joue avec le flou – il y a l'idée qu'à terme des homosexuels pourraient adopter. On ne peut pas demander au droit de légitimer l'usage de l'autre sexe comme simple ventre ou étalon. Ce serait une régression très grave vers le biologisme<sup>21</sup>. »

De par la mobilisation de cette expertise conservatrice et la banalisation d'un discours naturaliste, la gauche socialiste aura la responsabilité d'installer le « bon sens » hétérosexiste au cœur du débat sur les familles homoparentales. L'émergence de la Manif pour tous et du Printemps français n'atteste donc pas un *backlash*, comme on a tendance à le croire aisément aujourd'hui, mais plutôt d'une certaine continuité. Nous ne pouvons pas, en effet, parler de contrecoup, car, pour ce qui concerne les droits LGBTI<sup>22</sup> et les familles homoparentales, la gauche n'a jamais vraiment « touché juste », c'est-à-dire qu'elle n'a jamais produit de discours de gauche (non naturaliste, pluraliste et égalitaire) sur les familles. Le PACS est le résultat d'une mobilisation politique sans précédent de la communauté gay, particulièrement touchée par l'épidémie de sida dans un contexte où la Cour de cassation s'obstinait à ne pas reconnaître les unions de fait entre personnes de même sexe<sup>23</sup> ; il n'est pas issu de la volonté des socialistes de mettre fin aux discriminations. En instituant une hiérarchie des conjugalités en 1999, la gauche conforte la méfiance des conservateurs de droite et alimente l'arrière-plan sur lequel se développeront les futures contestations

20. Françoise Dekeuer-Défossez, « Réflexions sur les mythes fondateurs du droit contemporain de la famille », Paris, *RTD civil*, 1995. De même, dans l'avant-propos d'un ouvrage collectif intitulé *Internationnalisation des droits de l'homme et évolution du droit de la famille* (Paris, LGDJ, 1996), la juriste trouve « contestable » l'évolution jurisprudentielle favorable de la Cour européenne des droits de l'homme concernant l'homosexualité.

21. Jacqueline Remy, « Non au mariage bis des concubins », *L'Express*, 2 octobre 1997. [http://www.lexpress.fr/actualite/societe/sexualite/non-au-mariage-bis-des-concubins\\_491894.html](http://www.lexpress.fr/actualite/societe/sexualite/non-au-mariage-bis-des-concubins_491894.html)

22. Personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexués.

23. Cass. soc., 11 juillet 1989, n° 85-46008, et Cass. 3<sup>e</sup> civ., 17 décembre 1997, n° 95-20779.

réactionnaires<sup>24</sup>. Si, depuis longtemps, la social-démocratie a renoncé à parler de « classe ouvrière », de « mouvement ouvrier » et de « prolétariat » ; si, comme l'ont magistralement démontré Rémi Lefebvre et Frédéric Sawicki, le discours socialiste n'offre plus une base pour politiser les identités et l'expérience sociale des catégories les plus modestes<sup>25</sup>, la gauche socialiste française n'a pas non plus construit un discours progressiste sur les questions sociales (homoparentalité, euthanasie, identité de genre, etc.). Ainsi que l'a bien analysé Didier Eribon à propos des questions sociales (celles relatives à la distribution économique) – il y voit comme une revanche de Raymond Aron sur Jean-Paul Sartre –, sur les questions sociales (celles relatives à l'évolution des mœurs), la gauche s'est également abreuvée des références idéologiques conservatrices (François Furet, Marcel Gauchet, Michel Schneider, Irène Théry, Pierre Legendre, Agnès Fine, Alain Supiot, Caroline Eliacheff, Sylviane Agacinsky, Jean Hauser, Françoise Dekeuwer-Défossez, Marie-Thérèse Meulders-Klein, Claire Neirinck, Catherine Labrusse-Riou, etc.). Ainsi, pour Sylviane Agacinsky, la question du mariage homosexuel est indissociable de la question de l'homoparentalité, puisque « l'institution du mariage et de la filiation doit continuer à inscrire chacun dans l'ordre d'une humanité elle-même sexuée<sup>26</sup> ». Catherine Labrusse-Riou affirme de son côté : « Puisqu'il ne leur suffit pas d'avoir acquis la liberté de vivre en couple, il leur faut aussi un statut, une reconnaissance officielle de leurs liens affectifs. On peut être fatigué de résister à la *provocation* car c'est bien une provocation que de revendiquer une liberté que l'on a ; c'est même une perversion que de solliciter l'officialisation, par un statut civil et social, de ce qui reste une transgression même si la loi positive ne le dit pas<sup>27</sup>. »

24. Daniel Borrillo, « Pluralisme conjugal ou hiérarchie des sexualités ? La reconnaissance juridique des couples homosexuels dans l'Union européenne », *Revue de Droit de McGill*, 46, 2001, p. 875-922.  
<http://www.lawjournal.mcgill.ca/userfiles/other/4666582-46.4.Borrillo.pdf>

25. Rémi Lefebvre, et Frédéric Sawicki, *La Société des socialistes. Le PS aujourd'hui*, Paris, Le Croquant, 2006.

26. « L'homoparentalité en question », *Le Monde*, 21 juin 2007.

27. Catherine Labrusse-Riou, « Couple et lien affectif », dans Clotilde Brunetti-Pons (dir.), *La Notion juridique de couple*, Paris, Economica, 1998, p. 86.

Tous les arguments mobilisés par la Manif pour tous en 2013 avaient été élaborés par les experts du gouvernement socialiste en 1999. Préserver la différence des sexes dans le mariage va déjà de pair avec la dénonciation à mots couverts d'une banalisation de l'homosexualité. Ce topos emprunte plusieurs registres argumentaires. Le premier consiste à parler au nom de l'intérêt de l'enfant : le besoin de protection des enfants nés dans des familles homoparentales. Irène Théry revendique ainsi la nécessaire inscription de l'enfant dans une lignée doublement sexuée : « Peut-on faire courir aux enfants les risques d'une déstructuration du système de parenté ou d'une mise en question de leur identité généalogique qui, à terme, s'inscrit dans la demande de certains homosexuels ? », affirme-t-elle dans un entretien au *Monde*<sup>28</sup>. À cet argument, elle ajoute celui du droit de l'enfant à avoir un père et une mère : « [...] une certaine normalisation de l'homosexualité participe de la fragilisation des modalités traditionnelles d'institution de la différence des genres dans la culture occidentale [...]. L'institution juridique de la différence se résume à ceci, dont nous n'avons pas fini de mesurer l'immensité : reconnaître la finitude de chaque sexe, qui a besoin de l'autre pour que l'humanité vive et se reproduise [...]. Le fait d'instituer le couple en tant qu'il est un couple et qu'il est homosexuel (pas hétérosexuel) participe aussi de ce souci historique de préserver de façon vivante l'institution de la différence du masculin et du féminin [...] la raison pour laquelle le couple homosexuel n'a pas d'accès au mariage est que celui-ci est l'institution qui inscrit la différence des sexes dans l'ordre symbolique en liant couple et filiation<sup>29</sup>. »

La revendication de la différence des sexes au nom de « l'intérêt de l'enfant » s'inscrit elle-même dans la dénonciation d'un nouveau modèle de société basé sur l'individualisme hédoniste et l'enfermement communautariste. Pierre Legendre affirme : « Instituer

28. Irène Théry, « Pacs, les pièges d'un nouveau jeu de la loi, entretiens avec Irène Théry et Catherine Labrusse-Riou », *Le Monde de l'éducation*, « Famille. Le grand chambardement », 264, novembre 1998, p. 44.

29. Cet extrait de l'article « Le contrat d'union civile en question » d'Irène Théry, publié comme *Notes de la Fondation Saint-Simon* et dans la revue *Esprit* en octobre 1997, constitue un condensé des arguments mobilisés contre l'égalité, depuis le PACS jusqu'au mariage pour tous.

l'homosexualité avec un statut familial, c'est mettre le principe démocratique au service d'un fantasme. C'est fatal dans la mesure où le droit, fondé sur le principe généalogique, laisse la place à une logique hédoniste héritière du nazisme<sup>30</sup>. » Cette logique sous-tend aujourd'hui encore les prises de position d'Irène Théry ; elle lui donne désormais le nom d'« individualisme égotique<sup>31</sup> » et cible particulièrement les transidentités : « [...] certaines propositions de solution par des identités transgenres donnent parfois l'impression de raffiner [la logique identitaire] de façon de plus en plus désespérée, dans l'espoir de finir par la dissoudre dans sa propre logique : chaque individu serait une classe à lui tout seul<sup>32</sup> ». C'est aussi à propos des transidentités que Jean Hauser explique en 2009 : « À l'heure du communautarisme forcé, lequel n'est jamais qu'un avatar du corporatisme, existe-t-il même encore un droit commun dans nos domaines<sup>33</sup> ? » Que signifie cette invocation du droit commun à propos des transidentités, si ce n'est l'imposition d'un profilage biologique par crainte de « l'indifférenciation des sexes » ?

Cette invocation du « sens commun », de « l'identité sexuée » et de « l'altérité sexuelle » ressemble de manière troublante à la stratégie discursive élaborée par le Vatican contre « l'idéologie du genre » et avancée par les mouvements sociaux d'ultradroite tels que le Printemps français, les Veilleurs, Écologie humaine, les Antigones<sup>34</sup> ou l'Observatoire de la théorie du genre<sup>35</sup>. « La-théorie-du-genre » est une rhétorique que la hiérarchie catholique a fabriquée à la fin des années 1990 et par laquelle elle dénonce, en les caricaturant, les théories et travaux empiriques qui, depuis presque quatre décennies, pensent de façon critique le

30. Pierre Legendre, entretien avec Antoine Spire, *Le Monde*, 23 octobre 2001.

31. Irène Théry, *Mariage et filiation pour tous*, Paris, Seuil, 2016.

32. Irène Théry, *La Distinction de sexe*, Paris, Odile Jacob, 2007, p. 255, citée par Bruno Perreau, *Queer Theory. The French Response*, Stanford (Calif.), Stanford University Press, 2016, p. 176.

33. Jean Hauser, « Transsexualisme et discrimination : la saga nationale et internationale de la transidentité », *Revue trimestrielle de droit civil*, 2009 p. 693.

34. Les Antigones se présentent comme les héritières de Sophocle, dans la mesure où elles militent contre les législations contraires à l'ordre naturel.

35. L'Observatoire de la théorie du genre est créé en février 2013 par l'Union nationale inter-universitaire (UNI), <http://www.theoriedugene.fr>

sexe, le genre et la sexualité. Cette rhétorique permet au Vatican de soutenir qu'il existe un ordre sexuel transcendant l'histoire et les sociétés. La-théorie-du-genre apparaît donc, selon l'Église catholique, comme le symptôme d'une société individualiste et hédoniste. Ces arguments ressemblent, à s'y méprendre, à ceux déjà formulés et popularisés par Irène Théry, portant ainsi une lourde responsabilité historique : « L'orientation sexuelle est incompatible avec l'espoir d'une paternité ou d'une maternité, sauf à ériger soi-même en sujet tout puissant au prix de la destruction symbolique de la différence du masculin et du féminin<sup>36</sup>. » La rhétorique réactionnaire de gauche a décomplexé le discours homophobe de droite.

Comme l'homoparenté ne peut pas reposer sur un montage dont le point de départ est la ressemblance biologique, au lieu de s'affranchir de celle-ci en affirmant la dimension conventionnelle de toute filiation, il est question, pour ces experts, de creuser encore plus profondément dans ce paradigme naturel de la ressemblance biologique et de trouver le point de départ qui faciliterait la mise en place d'un schéma symbolique inédit, certes, mais toujours plus proche de la nature. Pour ce faire, il faut, d'une part, dénoncer la ressemblance biologique considérée comme de l'ordre du pseudo-procréatif et, d'autre part, octroyer aux origines une place juridique. Ainsi, un personnage nouveau fait son apparition dans la scène juridique : le géniteur. La pensée néobiologiste ne fait donc pas que précéder les slogans de la Manif pour tous<sup>37</sup> ; elle en prend aussi le relais, en considérant indispensable d'organiser l'ordre de la filiation sur un ancrage solide. Désormais, il faut enraciner la filiation dans le tréfonds sécurisant de la « vraie » biologie. À la différence des manifestants contre le mariage pour tous, les experts se gardent bien d'assimiler la filiation à la procréation. Leur geste n'est, pour autant, pas moins biologisant. En effet, à l'argument de la vraisemblance biologique utilisé pour justifier l'adoption et l'AMP hétérosexuelles, ces experts opposent la certitude des origines génétiques. À l'heure

36. Irène Théry, « Le contrat d'union civile en question », art. cité, p. 162.

37. « Le mariage n'est pas l'institution du couple, mais l'institution qui lie la différence des sexes à la différence des générations. » (*Ibid.*)

où la filiation risque d'être « brouillée » par la parenté homosexuelle, il est question d'assurer la permanence de l'humain à travers le marquage de ses origines<sup>38</sup>.

### Les réactions au mariage de Bègles : la révolution conservatrice contre la société civile

Le mariage de deux hommes, célébré par Noël Mamère dans la ville de Bègles en 2004, bouleverse l'agenda politique de la gauche et permet de faire avancer le débat sur le mariage entre personnes de même sexe de manière spectaculaire<sup>39</sup>. Le parti socialiste ne voit pas venir le coup de Bègles. Presque cinq ans après l'adoption du PACS, la droite et la gauche socialiste sont paradoxalement d'accord pour considérer que la loi suffit et que, par conséquent, il n'y a pas lieu d'ouvrir le débat sur le mariage. Les dirigeants socialistes attaquent violemment l'initiative de l'élu écologiste. Bertrand Delanoë se dit favorable au mariage homosexuel, mais à condition de « changer le droit » et non de « le violer ». Adeline Hazan, secrétaire national du PS, est également opposée à cette action « tombée du ciel ». Pour elle, « ce n'est pas le plus urgent : il y a la modification du PACS, la discrimination, la loi sur les propos homophobes<sup>40</sup> ». Même le premier adjoint socialiste de Noël Mamère se désolidarise rapidement dans ces termes : « Le rôle des hommes politiques n'est pas de créer des clivages dans la société sur des points non essentiels<sup>41</sup>. » Jean-Marc Ayrault considère que « la provocation n'est pas une bonne méthode » et que la gauche « n'est pas obligée de courir derrière Noël Mamère »<sup>42</sup>, et Élisabeth Guigou d'affirmer que « les homosexuels ne peuvent pas avoir droit à l'enfant ». Certains experts réagissent avec véhémence, comme

38. Irène Théry et Anne-Marie Leroyer, *Filiation, origines, parentalité. Le droit face aux nouvelles valeurs de responsabilité générationnelle*, rapport au ministère des Affaires sociales et de la Santé, ministère délégué chargé de la Famille, Paris, La Documentation française, 2014.

39. Pour une analyse approfondie du mariage de Bègles : Didier Eribon, *Sur cet instant fragile*, Paris, Fayard, 2004 ; Daniel Borrillo, « Mariage pour tous et filiation pour certains : les résistances à l'égalité des droits pour les couples de même sexe », *Droits et cultures*, 69, 2015, p. 179-220.

40. *Libération*, 26 avril 2004, p. 3.

41. *Libération*, 4 juin 2004, p. 5.

42. *La Croix*, 4 juin 2004, p. 15.

Geneviève Delaisi de Parseval qui, face à ce qu'elle qualifie de « coups médiatiques » et d'« actions provocatrices », s'exclame : « Pourquoi tenir à ce point à singer la norme hétérosexuelle et à accepter la domestication sexuelle que Michel Foucault voyait dans la finalité du mariage ? La liberté conquisse durement ne devrait-elle pas inciter à assumer une certaine forme de marginalité, expression même de cette liberté ? [...] Je tiens à préciser qu'être opposé au mariage des couples homosexuels est loin d'être une position réactionnaire comme une minorité bien-pensante voudrait le laisser croire. »<sup>43</sup> Laurent Joffrin, directeur du journal *Libération*, charge dans les pages du *Nouvel Obs* contre Noël Mamère, considérant que son initiative « n'a fait que renforcer une homophobie moyenâgeuse » rendant « un bien mauvais service à la culture démocratique »<sup>44</sup>.

Or, ce qui a été qualifié par les dirigeants socialistes comme un amusement de quelques « intellectuels de salon » (illustrant ainsi leur mépris de la société civile) devient un mouvement social qui n'aura de cesse de grandir. Au point que le parti socialiste se sente obligé de prendre position en adoptant, sans vote, le principe d'une reconnaissance du mariage homosexuel. Outre les réticences de Ségolène Royal et de Lionel Jospin, François Hollande s'exclame : « Nous sommes un parti de gouvernementement [...] le rôle des élus n'est pas de transgresser la loi mais de la rédiger<sup>45</sup> » (pour se démarquer de la décision de Noël Mamère). Le matin même, avant le congrès socialiste, Dominique Strauss-Khan prend tout le monde de court dans *Libération*. Le titre de son *interview* est on ne peut plus explicite : « Pour moi, c'est oui ». Ségolène Royal et Lionel Jospin sont opposés au mariage homosexuel. La première déclare au journal *Le Monde* : « La famille et l'autorité parentale sont des valeurs à conforter dans notre société où une bonne partie de l'adolescence est en souffrance par rapport à l'absence d'adultes qui n'exercent plus leur rôle de référent [...] S'il s'agit d'améliorer un contrat civil pour une égalité des droits, oui. S'il s'agit d'une confusion des repères et d'une provocation injustifiée des convictions familiales et

43. *Télérama*, 22-28 mai 2004, p. 33-34.

44. « Mariage. Le piège de Bègles », *Le Nouvel Observateur*, juin 2004.

45. « Le PS favorable au mariage gay, réservé sur l'homoparentalité », *Le Monde*, 12 mai 2004.

religieuses, non<sup>46</sup>.» Lionel Jospin exprime quant à lui son hostilité dans les pages du *Journal du dimanche* : « Je vois s'esquisser une nouvelle tentation bien-pensante, voire une crainte de l'imputation homophobe, qui pourraient empêcher de mener honnêtement la discussion. On peut pourtant réprover et combattre l'homophobie tout en n'étant pas favorable au mariage homosexuel, comme c'est mon cas. » Laurent Fabius estime de son côté que la priorité est de lutter contre l'homophobie et d'améliorer la législation sur le PACS. L'absence de solidarité vis-à-vis de Noël Mamère et les attaques contre les associations et intellectuels qui animaient cette mouvance vers le mariage égalitaire révèlent la distance entre le vécu du « peuple de gauche » et le parti socialiste, distance qui facilitera plus tard l'émergence du « peuple de droite » réactionnaire et décomplexé. En effet, malgré les mobilisations des associations de lutte contre le sida, des syndicats et des intellectuels critiques, aussi bien lors des débats sur le PACS, le mariage de Bègles et le mariage pour tous, les revendications et la parole de ces militants sont mises de côté au profit de ce que les socialistes considèrent plus sérieux et responsable : l'expertise conservatrice. Le mépris vis-à-vis de ceux et de celles qui portent un projet moderne, laïc et non naturalisé des liens familiaux ne peut que produire une démobilisation qui rend l'action des groupes conservateurs plus éclatante.

### La peur de l'atomisation sociale

Le traditionalisme de droite devenu conscient prend des allures réactionnaires dans la bouche de l'ex-conseiller de Nicolas Sarkozy, Patrick Buisson. Lors de son entretien au quotidien *Le Monde* en 2013, il estime que le mouvement de lutte contre le mariage gay marque l'émergence d'un « populisme chrétien », une « révolution culturelle » dans la droite ligne de ce qu'a été la campagne de l'ancien chef de l'État, placée « sous la bannière des valeurs ». « La France des invisibles est devenue visible. À travers la Manif pour tous, cette France a accédé à une conscience civique et politique. Nul ne peut mesurer l'impact qu'aura cette révolution culturelle », déclare l'idéologue. « Nous sommes dans cette phase que décritait Lénine de politisation de catégories jusque-là réfractaires

---

46. *Ibid.*

ou indifférentes à l'égard de la chose publique», poursuit-il, un mouvement qu'il juge être une « première manifestation de ce qu'on peut appeler un populisme chrétien ». « Il y a un continuum parfait entre la campagne de Nicolas Sarkozy engagée en février 2012 sous la bannière des valeurs et la mobilisation, un an plus tard, de centaines de milliers de Français sur des questions sociétales dont on disait qu'elles ne passionnaient personne »<sup>47</sup>, soutient Patrick Buisson. Ce populisme chrétien s'était déjà fortement mobilisé contre le PACS et regroupait, sous la dénomination Génération anti-PACS, notamment l'Association familiale catholique, les associations familiales protestantes, Familles de France, le club de l'Horloge, les associations pro-vie et le Collectif des maires de France pour le mariage républicain. Sur cette base, la Manif pour tous élargira en 2013 son cercle d'influence en intégrant le Renouveau charismatique catholique (communauté du Verbe de Vie, communautés des Béatitudes, communauté d'Emmanuel, etc.), et cela en déployant les nouveaux codes de communication « branchés ».

Il s'agit bien d'un mouvement composé principalement de catholiques pratiquants (66% d'entre eux ont voté pour Nicolas Sarkozy en 2012). L'opposition des institutions religieuses est par ailleurs unanime<sup>48</sup>. Du grand rabbin de France, Gilles Bernheim, au président de la Conférence des évêques de France, en passant par l'Union des organisations islamistes de France (UOIF), le conseil de la Fédération protestante de France (FPF) et l'Assemblée des évêques orthodoxes de France, toutes ces instances se sont prononcées contre le mariage pour tous, comme elles l'avaient fait auparavant contre le PACS<sup>49</sup>. Toutefois – et cela conforte mon idée du vide laissé par la gauche –, les arguments utilisés par les autorités religieuses en France ne relèvent pas de la théologie, mais empruntent le langage des experts promus par les socialistes :

47. Patrick Buisson, « Sarkozy s'imposera comme l'unique recours », *Le Monde*, propos recueillis par Arnaud Leparmentier et Vanessa Schneider, 8 juin 2013.

48. Céline Béraud, « Un front commun des religions contre le mariage pour tous ? », *Contemporary French Civilization*, 39 (3), 2014, p. 335-349.

49. À l'exception des bouddhistes, lesquels, par l'intermédiaire de Marie-Stella Boussemart, ont considéré que « chacun doit prendre position en fonction de ce qu'il estime bon » (audition Sénat, 2013).

« impératif anthropologique<sup>50</sup> », « ordre symbolique », « la loi ne doit pas mentir sur l'origine de la vie<sup>51</sup> », « structuration symbolique du corps social<sup>52</sup> ». Éric Fassin note d'ailleurs qu'aux États-Unis, contrairement à la France, la psychologie et l'anthropologie n'ont pas joué un rôle de « garde-fou de l'ordre symbolique<sup>53</sup> ».

La manière dont la droite et l'extrême droite instrumentalisent aujourd'hui la panique morale fait écho d'une manière inquiétante au langage utilisé par certains idéologues mobilisés par la gauche (Marcel Gauchet, François Furet, etc.) lorsqu'ils parlent de « désagrégation », de « déperdition », de « désaffiliation », d'« autodestruction » d'« affaïssement », de « brouillage<sup>54</sup> ». Selon cette rhétorique, « l'amour du même » propre au désir homosexuel, une fois inscrit dans la loi, produira nécessairement une atomisation sociale, réduisant la société à une simple juxtaposition d'individus. Cette simple évocation montre à quel point les fantasmes les plus archaïques peuvent circuler librement comme s'il s'agissait d'arguments raisonnables ou d'opinions de bon sens. En acceptant la demande d'égalité, explique le prêtre psychanalyste Tony Anatrella, « la société se laisse entraîner dans une intrigue subjective pour faire de l'homosexualité un modèle comme un autre alors qu'elle reste un trouble de l'organisation sexuelle. En voulant inscrire de façon masquée l'homosexualité dans la loi, c'est le droit qui risque de devenir fou en se faisant le promoteur de la sexualité infantile dans sa phase la plus indifférenciée<sup>55</sup> ».

Lorsque les homosexuels ne se contentent pas de la place qui leur est assignée par les gardiens du temple hétérosexuel, ils deviennent des êtres dangereux pour la cohésion sociale. Le bon sens hétérosexiste de gauche peut non seulement coexister

50. Conseil épiscopal Famille et Société, 28 septembre 2013 : « Il ne s'agit pas pour les catholiques d'imposer un point de vue religieux, mais d'apporter leur contribution à ce débat en tant que citoyens en se basant sur des arguments anthropologiques et juridiques. »

51. Grand rabbin Bernheim, « La vision biblique de la complémentarité homme-femme ».

52. Conseil de la Fédération protestante de France, « L'Homosexualité : éléments de réflexion », 1994. [www.protestants.org](http://www.protestants.org)

53. Clarisse Fabre et Éric Fassin, *Liberté, égalité, sexualités*, Paris, Belfond, 2003, p. 66-69.

54. Cité par Didier Eribon, *Sur cet instant fragile*, *op. cit.* p. 117.

55. Tony Anatrella, « Paes, pourquoi l'État ne peut pas être neutre », *Le Figaro*, 1<sup>er</sup> décembre 1998.

pacifiquement avec l'homophobie de droite, mais il va devenir le soubassement idéologique de la lutte contre le mariage pour tous. En effet, contrairement à 1999, en 2013, les opposants à l'égalité se gardent bien d'utiliser un langage injurieux employé lors des manifestations contre le PACS : « les pédés au bûcher », « pratiques nauséabondes », « avilissante dépravation contre nature ». Ces termes sont complètement mis de côté et remplacés par un langage policé inspiré de l'expertise. Les arguments sont désormais centrés sur la défense de la filiation entendue non pas comme la possibilité d'engendrer un enfant et de l'élever, mais comme l'inscription de l'humain dans une double lignée féminine et masculine, garante de la pérennité de la civilisation. En laissant s'installer et en promouvant ce type de discours, la gauche socialiste porte la lourde responsabilité d'avoir contribué à la banalisation du discours hétérosexiste.

### L'antilibéralisme moral et l'identité nationale

Dans les pays où des lois analogues sont débattues (Pays-Bas, Belgique, Espagne, Canada, Argentine, Royaume-Uni, etc.), l'opposition est principalement constituée par des groupes religieux et également lieu. Mais, une fois la loi votée, ces groupes se retirent du débat public, alors qu'en France, la mobilisation s'installe, au point de devenir une force politique à part entière. Je soutiens que l'une des explications de cette pérennité à la française se trouve précisément dans l'efficacité des arguments déployés, dans la mesure où ils renvoient non pas à la théologie ou au droit naturel, mais aux sciences sociales, elles-mêmes otages de la logique expertale et du bon sens hétérosexiste. Or, face à cet étonnant « traditionalisme devenu de plus en plus conscient », le gouvernement (à l'exception de la garde des Sceaux Christine Taubira, membre du Parti radical de gauche), non seulement n'offre aucun discours pédagogique sur la non-discrimination et l'égalité, mais il se montre particulièrement attentif aux revendications de la Manif pour tous. Outre l'abandon de l'AMP pour les couples de femmes et la réintroduction des termes « père » et « mère » dans la loi, au détriment du terme générique de « parent » prévu initialement, le président propose l'objection de conscience. Le 20 novembre 2012, devant l'Association des maires de France, François Hollande reconnaît la liberté de conscience aux

maires qui refuseraient de célébrer des mariages entre personnes du même sexe. Les déclarations du chef de l'État sont à replacer dans le contexte particulièrement tendu, à la suite d'une pétition menée par le Collectif des maires pour l'enfance et la Ligue du sud du maire d'Orange Jacques Bompard (ex-FN) contre le projet de loi « visant à ouvrir le mariage aux couples de personnes de même sexe ». La polémique suscitée par les propos du président – même s'il est rapidement revenu dessus en affirmant que la loi « va s'appliquer partout, dans toutes les communes » – rend manifeste la pusillanimité avec laquelle la question est traitée. Face à de telles failles politiques, il n'est pas étonnant que la Manif pour tous ait occupé l'espace public et médiatique si aisément.

De même, la manière avec laquelle le gouvernement instrumentalise la question de la GPA ne fait qu'accroître la mobilisation conservatrice. Au lieu d'expliquer la portée des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme qui condamnent la France pour avoir refusé de transcrire à l'état civil les actes de naissance d'enfants nés par mères porteuses aux États-Unis<sup>56</sup>, et ce, alors qu'une circulaire de la garde des Sceaux abonde en ce sens<sup>57</sup>, le Premier ministre, Manuel Valls, par un spectaculaire retournement d'opinion la veille d'une nouvelle Manif pour tous, s'est lancé dans une diatribe contre la GPA, en soulignant qu'il « entend promouvoir une initiative internationale qui pourrait aboutir, par exemple, à ce que les pays qui autorisent la GPA n'accordent pas le bénéfice de ce mode de procréation aux ressortissants des pays qui l'interdisent<sup>58</sup> ». Ce qu'il considérerait comme « une évolution incontestable » en 2011 est devenue « une pratique intolérable » en 2013. Cette droitisation du discours de gauche n'est évidemment pas sans conséquences. Quelques semaines plus tard, le député Jean Leonetti dépose une proposition de loi visant à lutter contre les démarches engagées par des Français pour obtenir une gestation pour autrui, dans laquelle la simple tentative d'obtenir une GPA à

56. CEDH, *Memiesson c. France et Labassé c. France*, 26 juin 2014.

57. Circulaire du 25 janvier 2013 relative à la délivrance des certificats de nationalité française – convention de mère porteuse – État civil étranger. NOR : JUSC1301528C

58. Gaëlle Dupont « Gestation pour autrui : le spectaculaire retournement de Manuel Valls », *Le Monde*, 3 octobre 2014. [http://www.lemonde.fr/famille-vie-privee/article/2014/10/03/gja-le-spectaculaire-retournement-de-manuel-valls\\_4499925\\_1654468.html](http://www.lemonde.fr/famille-vie-privee/article/2014/10/03/gja-le-spectaculaire-retournement-de-manuel-valls_4499925_1654468.html)

l'étranger est susceptible de la peine de prison. L'exposé des motifs de ladite proposition de loi reprend les arguments de Manuel Valls : la non-marchandisation du corps humain, la dignité humaine, etc. La réponse d'Erwan Binet, rapporteur de la loi sur le mariage pour tous et lui-même opposé à la GPA, est significative de cette absence pédagogique : « Quel intérêt de renforcer les sanctions à l'encontre des agences qui jouent les entremetteuses, alors qu'elles ne sont pas basées en France et échappent donc à notre droit ? C'est inopérant<sup>59</sup>. »

À aucun moment, ni la Cour européenne des droits de l'homme ni la circulaire Taubira ne prétendent légaliser la GPA en France ; elles essaient tout simplement de permettre l'inscription des enfants nés par GPA à l'étranger dans les registres de l'état civil français, comme l'a déjà souligné le Conseil d'État. Ces glissements démontrent à quel point, après vingt-cinq ans d'exercice du pouvoir, la gauche socialiste demeure incapable de produire sa propre conception de la famille. Elle ne parvient pas à penser cette « cellule sociale de base » sur un mode différent de celui qui est défendu par la droite. Le PACS et le mariage pour tous auraient pu être l'occasion d'un repositionnement de la politique familiale de la gauche, privilégiant la volonté d'engagement et la capacité éducative sur le biologisme et le moralisme dominant. Ce ne fut pas le cas. Après l'adoption du mariage pour tous, le processus d'élaboration de la loi dite « famille » de 2014 ainsi que son contenu sont significatifs du renoncement de la gauche à défendre une conception différente de la filiation (pas d'AMP pour les couples de femmes ou les femmes seules, pas de présomption de parenté pour les couples de même sexe, etc.), se contentant d'aménager la résidence de l'enfant, le mandat de vie quotidienne et la médiation familiale.

Face à cette incapacité de la gauche à penser autrement la parenté et, de façon plus générale, les questions sociétales, le conservatisme qu'incarnent les manifestations contre le mariage entre personnes de même sexe n'entend pas rester là. Elles cherchent désormais à défendre une hégémonie culturelle fondée sur l'antilibéralisme

59. Catherine Mallaval, « Leonetti sur la GPA : où sont passés les enfants ? », *Libération*, 16 novembre 2014. [http://www.liberation.fr/france/2014/11/16/leonetti-sur-la-gpa-ou-sont-passes-les-enfants\\_1144281](http://www.liberation.fr/france/2014/11/16/leonetti-sur-la-gpa-ou-sont-passes-les-enfants_1144281)

moral et la valorisation de l'identité nationale. Pour ce qui est de l'antilibéralisme moral, la gauche et la droite partagent déjà le même terrain : ce n'est plus au nom de l'outrage aux bonnes mœurs et des troubles à l'ordre public que l'on s'oppose à la GPA et même à la PMA, mais au nom de la non-marchandisation du corps<sup>60</sup> (même si cette pratique est gratuite, comme au Royaume-Uni). Ce n'est pas au nom de la pudeur, mais au nom de la dignité humaine que l'on combat la pornographie ou la prostitution. De même, contre l'euthanasie, on n'avance plus l'argument du caractère sacré de la vie, mais celui plus laïc de la dignité humaine. C'est en ce point précis que l'antilibéralisme moral se combine à la valorisation de l'identité nationale. La gauche gouvernementale, n'ayant pas contrecarré la vision naturaliste et biologisante de la famille qui lui était proposée par ses experts, a laissé ouvert un espace politique et médiatique aux mouvements réactionnaires qui ont pu très logiquement jouer du registre de la dignité de la femme et de la protection du corps, devenus les symboles de l'identité française, contre les attaques de minorités internationalisées<sup>61</sup>. Il n'est dès lors pas surprenant que les figures républicaines de Marianne et de Gavroche soient devenues les étendards de la Manif pour tous<sup>62</sup>. Dans ce contexte, plus besoin d'utiliser des arguments moraux ou théologiques, la France a donné au monde la rhétorique inégalitaire de la Manif pour tous « audible » et transposable à d'autres contextes nationaux, s'exportant avec succès en Italie, en Espagne, en Allemagne, en Australie, en Croatie... avec les mêmes couleurs, les mêmes drapeaux et le même fond musical<sup>63</sup>. Et la

60. Éric Fassin, « L'exception sexuelle, l'alibi de la marchandisation des corps », *Libération*, 17 novembre 2014. [http://www.liberation.fr/societe/2014/11/17/l-exception-sexuelle-l-alibi-de-la-marchandisation-des-corps\\_1144806](http://www.liberation.fr/societe/2014/11/17/l-exception-sexuelle-l-alibi-de-la-marchandisation-des-corps_1144806)

61. C'est l'argument que propose Bruno Perreau dans *Queer Theory, The French Response*, *op. cit.*

62. Pour une analyse approfondie de cette question : Bruno Perreau, « The Power of Theory : Same-Sex Marriage, Education and Gender Panic in France », dans Carlos Ball (ed.), *After Marriage Equality*, New York (N.Y.), NYU Press, 2016, p. 306-340.

63. Sabine Hark et Paula-Irena Villa (Hrsg.), *Anti-Genderismus. Sexualität und Geschlecht als Schauplatze aktueller politischer Auseinandersetzungen*, Bielefeld, Transcript, 2015.

gauche socialiste a donné à la Manif pour tous les arguments permettant une mobilisation en faveur du droit de l'enfant à avoir une famille hétérosexuelle.

\*

Les résistances aux droits LGBTI ne s'expliquent donc pas comme un retour de bâton, mais comme l'expression paroxystique d'une révolution conservatrice ancrée dans une pensée naturaliste ancienne, renouvelée par une conquête inédite des esprits à laquelle le bon sens hétérosexiste des experts promus par la gauche aura donné la trame. En dépolitisant la question par la mise en place d'experts conservateurs qui renvoient la famille et la filiation à l'ordre symbolique (forme moderne de l'ordre naturel), la gauche socialiste aura la lourde responsabilité d'avoir promu un dispositif métaphysique contre l'égalité fondé sur une vulgate anthropologique et psychanalytique qui, sous une forme plus laïque, n'en demeure pas moins homophobe.